

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LIMOGES - 8701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 22/07/2026 - 4838 - 2011 B 00028 - 529 609 729 - A.L.I.A.N.C.E.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : EURL ALIANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise GOUTTEPAGNON 87300 BELLAC		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 52960972900015		Néant ☐ *				
		Exercice N.clos le, 31/12/2025				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC IIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB	AC			
		Frais de développement* CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1) AJ	AK	5 000		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	8 455		
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	18 404		
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV	AW			
		Participations CS	CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (4)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI	528		
		TOTAL (II)	BJ	32 387	BK	22 065
	AC IIF CIRCULANT *	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
En cours de production de biens BN			BO			
En cours de production de services BP			BQ			
Produits intermédiaires et finis BR			BS			
Marchandises BT			BU			
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	872 108		
		Autres créances (3) BZ	CA	9 252		
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
DIVERS		Disponibilités CF	CG	529 387		
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	498		
		TOTAL (III) CJ	1 411 245	CK	1 411 245	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW				
		Primes de remboursement des emprunts (V) CM				
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI) CN						
TOTAL GENERAL (I à VI) CO		1 443 632	IA	22 065	1 421 568	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'1 an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

* Certifié conforme à l'original

Désignation de l'entreprise		EURL ALIANCE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)			DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	291 191	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	43 127	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	444 318	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Instruments financiers à terme			DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	720 302	
	Dettes fiscales et sociales			DY	37 007	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	219 941	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	977 249		
Ecart de conversion passif * et différences d'évaluation			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 421 568		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	977 249	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A.L.I.A.N.C.E
Société à responsabilité limitée

au capital de 100 000 euros
Siège social : Gouttepagnon
87300 BELLAC
529609729 RCS LIMOGES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 2 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 43 127,12 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	43 127,12 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique Soit 0,21 euro par part	20 904 euros
Le solde	22 223,12 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 313 414,29 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 904 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux à compter de ce jour.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

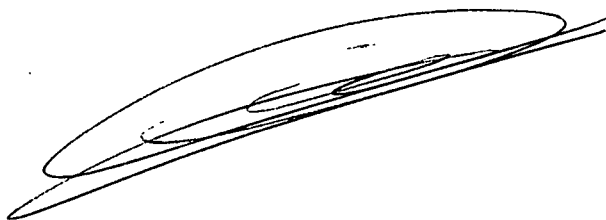
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Certifié conforme La Gérance'.